

enseigne l'expérience, à savoir que plus restreintes sont les ressources, plus nombreuses sont les familles; or, nous ne voyons rien dans ce projet de loi qui nous indique qu'il doive nous assurer des familles nombreuses, abstraction faite, comme Mme Kensit l'a laissé entrevoir, de certains groupements que nous n'encouragerions probablement pas à créer beaucoup d'enfants.

Comme conclusion pratique, je crois avoir le droit d'ajouter que, parlant au nom des hommes d'œuvres ou d'organismes d'œuvres sociales, il reste à nous convaincre de l'opportunité de l'existence des familles nombreuses. C'est, en effet, au sein de ces familles que naissent les embarras les plus difficiles à surmonter. Comme je l'ai déjà déclaré, nous considérons que les familles très nombreuses ont à faire face à des situations absolument difficiles qui toutes se ressemblent, et nous nous disons que devant l'état de choses qui de nos jours existe en Canada, comme d'ailleurs dans les autres pays, le problème des familles même ordinaires en nombre, (pour ma part, j'ai trois enfants et je prétends que ce nombre me suffit) en est un que la moyenne des chefs de famille peut, sans plus, affronter avec quelque chance de succès. Les avatars engendrés par la mauvaise éducation des enfants échoient aux agences sociales peut-être plus qu'aux simples individus qui coopèrent à la constitution des groupes sociaux. Nous sommes placés face à face avec les résultats de l'éducation donnée de nos jours aux enfants, je veux dire de l'éducation incomplète ou fausse ou encore des vices inhérents aux chefs de familles; cela, nous le voyons mieux que personne autre, et cette connaissance nous amène à dire: visons à la qualité plutôt qu'à la quantité. Elevons autant d'enfants que nous le pouvons, mais pas davantage; par ailleurs, faisons tout le nécessaire pour nous assurer l'aide de l'Etat dans l'œuvre de l'éducation technique ou éducationnelle et tout, je veux dire dans un magma d'éléments que vous connaissez mieux que moi; mais n'oublions jamais qu'il n'existe vraiment nulle vertu au sein propre de la quantité, et certainement rien ne sort de bien de la quantité qui vient nuire à la qualité.

Voilà, je crois, tout ce que j'avais à dire.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité peut maintenant poser des questions.

M. WOODSWORTH: Je désirerais poser quelques questions à Mlle Whitton.

Mlle Whitton est rappelée.

*M. Woodsworth:*

Q. J'ai pris pas mal de notes, mademoiselle Whitton. J'ai noté tout d'abord et avant tout que, à maintes reprises, vous avez employé le terme: "nous croyons". Puis-je vous demander au nom de quel organisme social vous parlez en employant cette expression?—R. Monsieur le président, je dois déclarer que j'ai pu employer ce terme plutôt de façon fort générale, au cours d'un échange de vues où se sont trouvés entraînés les divers organismes sociaux soit de Toronto, soit de Montréal, soit enfin d'Ottawa, et surtout depuis la naissance de ce projet de loi. Ce projet, les individus aussi bien que les sociétés philanthropiques l'ont analysé, comme M. Mills vous l'a laissé entendre. Tous les organismes sociaux de Toronto se sont mis à cette étude; à Montréal, les associations du même genre en ont conféré avec le Père Lebel. Tout de même, je n'ai pas le droit de déclarer que ce terme "nous" désigne le "Social Service Council of Canada" (Conseil d'Œuvres Sociales du Canada) que j'ai mission de représenter ici. Ce terme m'a servi pour rendre, à ma façon, le sentiment des organismes sociaux, dans la mesure où ces sentiments me sont connus. Pour ma part, la "Social Workers' Association" (Association des Œuvres Sociales) n'a

[Mlle Charlotte Whitton.]